Trente-quatrième Année. — N° 126 UN NUMERO : 15 CENTIMES. LUNDI 6 MAI 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DEL'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 5 MAI 1889

LA CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX en 1789

Chez les peuples intelligents, les idées marchent plus vite que les escadrons et portent plus loin que l'artillerie.

Henri IV le disait à son chancelier ; ses successeurs le reconnurent, plusieurs fois : Louis XVI, plus que tous, était pénétré de cette conviction ; il ouvrait avec joie l'arène des discussions pacifiques, et y descendait avec ses armes favorites, la bonne volonté et la bonne foi.

Son cœur battait d'espérance, tous les esprits étaient dans l'attente, et le 5 mai, radieux de promesses, se levait sur la France comme un jour à jamais béni.

Dès le lundi 4 mai, les députés, revêtus de l'ancien costume, se rassemblèrent à Versailles; le clergé, en rochet de dentelle; la noblesse, en manteau de soie et veste de drap d'or, l'épée au côté et la plume au chapeau; les députés du tiers, portant habit noir, petit manteau noir et longue cravate blanche.

On se rendit processionnellement à l'église St-Louis, sous les yeux du peuple, attiré en foule à ce spectacle. L'archevêque de Paris portait le Saint Sacrement ; Monsieur, le comte d'Artois, le duc d'Angoulême et le duc de Berry tenaient les cordons du dais; l'évêque de Nancy, M. de Lafare, prononça une exhortation.

Le lendemain, les députés furent présentés au roi; on ouvrit les deux battants au clergé et à la noblesse, et le roi les reçut dans son cabinet; on n'ouvrit qu'un battant aux députés du tiers, et le roi les reçut dans une autre pièce.

Quand on se rendit en pompe dans la grande salle des Menus-Plaisirs, pour l'ouverture solennelle des états, le clergé et la noblesse y entrèrent avec le roi, par la grande porte ; les députés de tiers furent introduits par une porte de côté.

Les historiens de la révolution s'arrêtent peu sur ces détails d'étiquette, qui auraient dû les choquer. Est-ce générosité envers la Cour ? ou dédaignent-ils de placer au rang de grief une vaine susceptibilité ? Ne faisons pas le cœur humain plus grand ni plus petit qu'il est; reconnaissons plutôt, dans ces dispositions du cérémonial, une des causes qui aigrirent le Tiers-Etat dès le début de sa carrière. Les formes extérieures sont importantes, car la politesse n'est que la monnaie courante de l'estime et l'apparence du dédain peut-être comprise comme une injure. En blessant le plus irascible des instants, n'envenimait-on pas les plaies qu'on se promettait de guérir? La Cour cependant, loin de maintenir rigoureusement ses droits, avait supprimé plusieurs des anciennes traditions; mais, lorsque autrefois, l'orateur fléchissait le genou, il sentait sa faiblesse et s'y résignait volontiers.

Depuis 1614, l'ordre entier s'était redressé ; aujourd'hui l'on venait de reconnaître et de doubler ses forces. A quoi bon garder les ponts-levis, quand on démantèle les places ? Le point par lequel une grande réunion d'hommes ressemble le plus à un individu, c'est l'amour-propre. On s'étonnera moins de la passion d'égalité qui s'empara de toutes les têtes du Tiers-État et domina la révolution, quand on aura pesé le poids de ces puériles circonstances dans la balance d'un orgueil offensé.

Louis XVI, voyant tous les députés réunis autour de son trône, la reine debout près de lui, les princes du sang à sa droite et à sa gauche, se lève et dit avec un accent plein de franchise :

« Messieurs,

» Le jour que mon cœur désirait depuis longtemps est enfin arrivé et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander.

» Un long intervalle s'est écoulé depuis la dernière tenue des États-Généraux, et quoique la convocation de ces assemblées paût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.

» La dette de l'État, déjà immense à mon avènement au trône, s'est encore accrue sous mon règne : une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition.

» Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovation se sont emparés des esprits et finiraient par égarer totalement les opinions si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis [illegible] modérés, sages et [illegible] confiance, messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vo[illegible] avec sensibilité qu'elle a été justifiée par les dispositions [illegible] les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs privilèges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les ordres, réunis de sentiment, concourir au bien général de l'Etat, ne sera point trompée.

» J'ai donc ordonné, dans les dépenses, des retranchements considérables. Vous me présenterez à cet égard vos idées que je recevrai avec empressement. Mais malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, messieurs, de ne pouvoir soulager mes sujets aussi promptement que je le désirerais.

» Je ferai mettre tous vos yeux la situation exacte des finances, et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent et affermir le crédit public.

» Ce grand et salutaire ouvrage, qui assurera le bonheur du royaume au dedans et sa considération au dehors, vous occupera essentiellement.

» Les esprits sont dans l'agitation ; mais une assemblée des représentants de la nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, Messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentiments d'une nation généreuse et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif. J'éloignerai tout autre souvenir.

» Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste, au milieu d'un peuple fidèle et attaché de tout temps aux principes de la monarchie. Ils ont fait la gloire et l'éclat de la France; je dois en être le soutien, et je le serai constamment.

» Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments.

» Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume! C'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de mes vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mon peuple.

» Mon garde des sceaux va vous expliquer plus amplement mes intentions, et j'ai ordonné au directeur général des finances de vous en exposer l'état. »

Ce discours fut accueilli par de longues acclamations: le roi s'assit sur son trône et le garde des sceaux, M. de Barentin, prit la parole. Il avait compris et il entama les plus hautes questions, mais sans les résoudre ; il ne se prononça formellement que sur la question de l'impôt et dit :

« Si les privilèges constants et respectés semblèrent autrefois soustraire les deux premiers ordres de l'Etat à la loi générale, leurs exemptions du moins pendant longtemps, ont été plus apparentes que réelles.

» Dans les siècles où les églises n'étaient point dotées, on ne connaissait encore ni les hôpitaux, ni ces autres asiles nombreux élevés par la piété et la charité des fidèles, où les ministres des autels, sont les distributeurs des aumônes, étaient solidairement chargés de la subsistance des veuves, des orphelins et des indigents. Les contributions du clergé furent acquittées par ces soins religieux, et il y aurait en une sorte d'injustice à exiger des redevances pécuniaires.

» Tant que le service de l'arrière-ban a duré, tant que les possesseurs de fiefs ont été contraints de se transporter, à grands frais, d'une extrémité du royaume à l'autre, avec leurs armes, leurs hommes, leurs équipages de guerre, de supporter des pertes souvent ruineuses.... n'était ce pas une manière de partager l'impôt réel que le service militaire?

» Aujourd'hui que l'église a des richesses considérables, que la noblesse obtient des récompenses honorifiques et pécuniaires, les possessions de ces deux ordres doivent subir la loi commune.»

Le garde des sceaux fut suivi de M. Necker, qui déroula le tableau complet des finances et accusa un déficit de cinquante-six millions. Sa longue énumération de chiffres éteignit l'enthousiasme qu'avait produit le langage du roi. Le roi cependant fut, à sa sortie, salué par de nouvelles acclamations. (1)

LA HAUTE-COUR DE JUSTICE

Séance du samedi 4 mai

Paris, 4 mai. — M. Eugène Mayer a été entendu ce matin, par la Commission de la Haute-Cour.

Voici, d'après la *France*, le compte-rendu de cette comparution :

« M. Eugène Mayer a été introduit à onze heures cinq minutes.

» M. Merlin l'a d'abord interrogé sur la nuit « dite historique »; M. Mayer a remis alors au président de la Commission un article qu'il fit publier dans la *Lanterne*, en réponse à certaines allégations des journaux cadettistes.

» M. Merlin et M. Cordier insistèrent pour que M. Mayer voulût bien donner d'autres détails.

Le directeur de la *Lanterne*, après avoir déclaré qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait fait écrire, s'est borné à renouveler les déclarations contenues dans l'article en question.

» L'interrogatoire a été terminé à midi moins un quart.

» On nous a affirmé que M. Mayer avait également remis à M. Merlin les comptes des *frais d'élection* pour les départements de l'Aisne et du Nord. On sait que M. Mayer était alors *trésorier* du comité national.

» On lui a aussi posé quelques questions sur les origines du boulangisme et les causes qui ont motivé son abandon d'un parti qu'il avait autrefois défendu. »

La *France* ajoute :

« M. Moreau, liquidateur judiciaire du Comptoir d'Escompte, n'a pas été entendu ce matin.

» Il ne s'agit pas, comme on l'a cru, d'une affaire financière, mais d'un dîner auquel il assistait en compagnie de quelques hommes politiques, dont MM. Lockroy et Floquet, au Café Anglais »

D'autre part notre correspondant particulier nous télégraphie :

« Paris, 4 mai. — M. Mayer, directeur de la *Lanterne*, a été entendu aujourd'hui par les commissaires instructeurs.

» Il n'a fait que rééditer les articles parus dans la *Lanterne*, sur la « Nuit historique », dans lesquels il déclarait que l'attitude du général Boulanger fut très correcte.

» M. Mayer a remis également à la commission les comptes des élections de l'Aisne et du Nord, quand il était secrétaire du Comité boulangiste.

» La Commission a entendu aussi MM. Moreau et Montchicourt, liquidateurs du Comptoir d'escompte, au sujet des prétendues relations du général Boulanger avec M. Denfert-Rochereau.

» Ces messieurs ont déclaré qu'ils n'avaient trouvé aucune trace de ces relations. »

LES OBSÈQUES DE M. ROCHEFORT FILS

Le *Temps* publie en dernière heure la dépêche suivante :

« Marseille, 4 mai, midi 20.

» Le vapeur *Franche Comté*, des transports maritimes, ramenant le corps de M. Rochefort fils, est signalé. »

» Deux délégations des comités revisionnistes attendent depuis ce matin.

» Ne tenant compte des formalités de transbordement, le corps ne quittera guère Marseille que cette nuit.

» Les obsèques auront lieu seulement lundi soir ou mardi. »

Le *Temps* ajoute :

« Nous croyons savoir, en effet, que les obsèques, primitivement fixés à demain dimanche, n'auront lieu que lundi 6 mai. »

La *Cocarde* publie les avis suivants :

« Tous les membres de la *Ligue des Patriotes* sont priés de se trouver demain dimanche, à une heure et demie, boulevard Rochechouart. 57, pour rendre les derniers devoirs à Henri Rochefort fils.

» Les membres de la fédération socialiste des comités revisionnistes, les anciens sous-officiers sont priés d'être exacts demain au rendez-vous funèbre, devant le n° 57 du boulevard Rochechouart, (funérailles Henri Rochefort fils).

La *Cocarde* publie, en outre, l'entrefilet suivant :

« Les journaux officieux menacent d'une répression sévère toute manifestation séditieuse. Il s'agit de s'entendre.

» Quelles sont les manifestations et les cris séditieux? Est-il séditieux de crier : Vive le général! au moment des défilés des troupes : Vive la magistrature indépendante! lorsque passe la haute cour sénatoriale.

» Aura-t-on le droit de s'exclamer : Il arrive, il arrive, lorsque paraîtra Q. de Beaurepaire!

» Le cri de : A bas les voleurs est il considéré comme inconstitutionnel ?

» Aura-t-on le droit de crier : A bas Crispi! sur le passage de Floquet; à bas Bismarck! sur le passage de Ferry?

» Serons-nous libres enfin, le jour où nous sommes convités à fêter l'anniversaire de la Révolution, de crier aux oreilles de M. Carnot : Vive la Révolution!

D'autre part, on lit dans le *National* :

« Il nous revient que la Ligue des patriotes serait convoquée par son chef pour demain, dimanche 5 mai.

» Cette mobilisation aurait pour but une simple manifestation ; elle consisterait, affirme-t-on, à crier vive Boulanger! sur le passage du président de la République, et, peut-être, à rééditer la journée du 14 juillet 1887, où les sinistres à roulette ont joué un si grand rôle à la revue de Longchamps.

» Enfin, le manifeste annoncé par M. Boulanger pa attrait vraisemblablement demain matin dans les journaux de son parti et pourrait être considéré comme un ordre de marcher donné à ses troupes.

» Nous croyons savoir que des mesures d'ordre ont été arrêtées entre les différentes autorités et seront très probablement suffisantes pour éviter tout incident grave. »

LE COMPTOIR D'ESCOMPTE

Bruit d'arrestations

Paris, 4 mai. — On lit dans la *France* :

« Le bruit court à la bourse de l'arrestation de MM. Henntch, Secrétan et Lavcyssière, administrateurs du Comptoir d'escompte et de la Société des Métaux.

» Nous ne donnons cette nouvelle que sous toutes réserves. »

On lit dans le *Temps* :

« Des perquisitions ont eu lieu ce matin chez MM. Secrétan, Lavcyssière et Hentsch.

» M. Hentsch est en ce moment au palais, où il est interrogé.

» Au dernier moment on annonce qu'un mandat d'amener a été décerné contre M. Hentsch. »

Paris, 4 mai. — Le journal *Paris* annonce qu'à la suite des pourparlers qui ont eu lieu entre le représentant du Rio Tinto et M. Edmond Moreau, l'un des liquidateurs amiables du Comptoir d'escompte, un accord est intervenu.

La conclusion est seulement subordonnée à l'approbation de diverses mines anglaises et américaines, et à diverses régularisations.

***

M. Denormandie, directeur désigné du Comptoir d'escompte, adresse aux actionnaires de l'ancien Comptoir, une circulaire les informant que la souscription aux actions nouvelles, dans laquelle un droit de préférence leur est réservé, est ouverte dès aujourd'hui et sera close le 15 mai délai de rigueur.

La circulaire ajoute que le nouveau Comptoir ne se livrera qu'à des opérations normales et statutaires et que la direction sera subordonnée à l'action constante du Conseil d'administration.

NOUVELLES DU JOUR

Promotions dans la Légion d'honneur

Paris, 4 mai. — Sont nommés officiers d'instruction publique : MM. Brouequart, maire de Cléty; Castrain, de Condé.

Sont promus grand'croix : M. Forgemol de Bosquenard, commandant le 11e corps.

Grand officier : M. Secrétan, membre des comités techniques d'artillerie et de génie; le général Vincendon, commandant la 33e division; Senez-Gotty, de Brécourt; Colomère, commandant la 22e division; Munier, commandant à Constantine; Mathieu, directeur de l'artillerie au ministère; Boquet, général, vice-président de la Commission de télégraphie; Audenard d'Alençon, contrôleur général.

Au grade de commandeur : Les généraux de division Hazdurand, Matthelin, Lanty et Voisin; les généraux de brigade : Deceuquelen, Bossan, Charon, Dénégrom, Cadet, Nismes, Chanorne, Hevre, Labrune, Dillet, Lesdos, Chesleau, Biondel, Louisède, Desmars; les colonels Godefroy, Obry, Falieu, Monnier, Harel, Allard, Toscan, Bichade, Arnould, Dulin, Vaucheret, Roussel, Lefèvre, Rour; l'intendant général Gachet; l'intendant militaire Ganzot; M. Frillet, médecin-inspecteur.

Suivent 112 nominations d'officiers, 494 nominations de chevaliers et 434 médailles militaires.

M. Hentsch

Paris, 4 mai. — M. Hentsch n'a pas été arrêté, contrairement à ce qui avait été annoncé cette après-midi. Il a pu rentrer librement chez lui, ce soir, à sept heures, après avoir été longuement interrogé par M. Brimay, juge d'instruction à Paris.

Le centenaire et la Grèce

Athènes, 4 mai. — Le Conseil municipal du Pirée a envoyé une Commission féliciter le ministre de France à l'occasion du Centenaire.

Le corps de Rochefort fils

Marseille, 4 mai. — Le corps de M. Rochefort fils ne partira que demain par le train omnibus de 11 heures du matin. Il arrivera à Paris, lundi, à trois heures de l'après-midi. Les funérailles n'auront donc lieu que mardi.

La « Ligue des Patriotes »

Paris, 4 mai. — M. Deroulède fait publier le document suivant :

« *Ordre du jour.*

» Le Comité directeur de la Ligue des Patriotes et le Conseil des présidents, successivement réunis dans la journée et dans la soirée du 5 mai 1889, sous la présidence de M. Paul Deroulède, décident que :

» Plus soucieux des intérêts de la France que les persécuteurs du parti national;

» Plus préoccupés de la dignité du pays que les membres du Parlement:

» Les patriotes de la Ligue fêteraient quand même le centenaire de la Révolution française, et s'abstiendraient jusqu'à l'ouverture légale de la prochaine campagne électorale, de toute manifestation de nature à compromettre le succès de l'Exposition universelle.

« Le Comité et le Conseil envoient, en outre, au général Boulanger, l'expression de leur dévouement, et l'assurance de leur absolue confiance dans le triomphe de la République nationale

« Vive la France! vive la République!

Un discours de M. J. Ferry

L'*Agence Havas* nous télégraphie :

« Saint-Dié, 4 mai. — Dans son discours à l'association républicaine, M. Ferry a attaqué vivement le boulangisme qu'il traita de dictature de ruisseau et félicita les assistants d'avoir su créer cette association pour ne pas subir cette dictature. Ce but sera atteint parce que l'audace des malfaiteurs n'est faite presque toujours que de la mollesse des honnêtes gens. L'orateur a rappelé ensuite les luttes qu'eurent à subir les républicains: des fautes ont été inévitablement commises, mais les républicains au lieu de récriminer doivent en tirer une leçon. Ce fut une erreur de croire que la République avait tout donné au pays en lui donnant la liberté.

» Le pays attendait autre chose encore : un gouvernement sachant se défendre. La politique du laisser faire et d'abdication gouvernementale a trop nui quoi qu'en pensent certains radicaux.

» M. Ferry a continué en recommandant aux assistants d'être unis et de ne fermer leurs rangs à aucun homme de bonne volonté, car la République est le gouvernement de tout le monde ; d'être inflexibles dans les principes mais tolérants.

» Dans la bande boulangiste il y a d'honnêtes gens abusés; parce qu'ils souffrent, ils se disent au premier venu leur promettant le paradis. Allez à eux et faites appel à leurs convictions républicaines, à leur bon sens, à leur raison.

» M. Ferry a rappelé les lois votées par les modérés notamment celle relative aux syndicats professionnels.

» Il n'existe pour croire à M. Boulanger aucune autre raison qu'une foi aveugle, déraisonnable et absurde.

» Il faut être doux avec les abusés; mais pour les autres, pour les tapageurs, il faut une bonne police qui les ramène à l'école d'où ils se sont échappés ou au ruisseau d'où ils sont sortis. (Longue salve d'applaudissements).

» Il faut surtout un gouvernement ferme qui sache mettre la main au collet des conspirateurs et décidé à ne s'arrêter devant aucune responsabilité si haut placée qu'elle soit. Il s'agit de sauver la République et l'honneur de la France.

» M. Jules Ferry rappelle ensuite les libertés conquises en 1789 toutes ces libertés perdues et reconquises depuis cent ans, on irait les jeter sous les pieds d'un aventurier sans gloire, sans idées et consommer cette humiliation Non! Non! 1889 ne verra pas cette monstrueuse abdication, cette faillite, à toute notre histoire, ce déshonneur de la patrie. (Triple salve d'applaudissements. Cris répétés : Vive le République! Vive Jules Ferry! »

Le grisou

Paris, 4 mai. — Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux ingénieurs en chef des mines une circulaire dans laquelle il leur trace le programme d'une enquête à faire dans toutes les mines à grisou françaises sur les divers systèmes de lampes de sûreté employées dans ces mines.

Les questions posées sont les suivantes :

1° Description des lampes employées, types, éléments essentiels, dimensions principales, donner un croquis ou un dessin ;

2° Les motifs qui ont fait choisir la lampe, avantages et inconvénients constatés;

3° Motifs du choix et de la répartition de divers types dans une même mine, circonstances et conditions d'emploi de chaque type ;

4° Mode de fermeture, pour empêcher l'ouverture intempestive par les ouvriers, type et description, avantages et inconvénients constatés ;

5° Moyen ou appareil à employer pour reconnaître suivant le type le parfait état d'une lampe avant son introduction immédiate dans la mine ;

6° Relater les accidents, « circonstances et conséquences », qui ont pu être imputés aux défectuosités du type ou de la fermeture de la lampe ;

7° Nombre moyen d'ouvriers ou de surveillants munis de chaque type.

Les étrangers à l'Exposition

Le *Paris* reçoit de son correspondant particulier en Russie la dépêche suivante :

« Je puis vous donner la nouvelle de source la plus sûre, que le fils du tsar, le tsarewich Alexandrovitch, viendra visiter l'Exposition.

» Le fils de l'empereur visitera Paris, mais incognito; il voyagera sous le nom de prince du Nord; tous les grands ducs viendront d'ailleurs également à Paris et probablement à la même époque. »

La *France* publie la dépêche suivante :

« Dresde, 4 mai. — Le *Vaterland* dit que, jusqu'à ce moment, plus de 250 demandes de congé ont été adressées au ministre de la guerre de Saxe par les officiers de la garde et de la garnison de Dresde.

» L'officieux organe croit savoir que toutes les autorisations demandées seront accordées.

» La France doit donc s'attendre à une véritable invasion d'officiers allemands.

» Le bruit court que le roi de Saxe irait à Paris dans la première quinzaine de juin : le souverain saxon voyagerait dans le plus strict incognito. »

Le mouvement diplomatique

Paris, 4 mai. — Par décrets signés ce matin par le président de la République, les nominations suivantes ont été faites dans le corps diplomatique :

M. de Saint Foix, ministre plénipotentiaire de France à Montevideo, est nommé en la même qualité à Mexico.

M. Bourcier de Saint-Chaffray, ministre plénipotentiaire à Caracas, est nommé en la même qualité à Montevidéo.

M. Blanchard de Forges, consul général à Londres, est nommé ministre plénipotentiaire à Caracas.

M. Caubet, consul général chargé du consulat de Liverpool, est nommé consul général à Londres.

M. Julien Becrais, consul à Bâle, est nommé consul à Liverpool.

M. Carteron, consul à Syra, est nommé consul à Bâle.

Le procès Parnell

Londres, 4 mai. — L'attorney général a repris hier l'interrogatoire de M. Parnell au point où il l'avait laissé la veille.

Il a questionné de nouveau le leader irlandais sur les violents articles de l'*United Ireland*. M. Parnell répond qu'il ne nie pas que ces articles fassent appel à la force, mais il soutient qu'il ne les a jamais approuvés. S'il ne les a pas désavoués publiquement, c'est parce qu'il considérait que son devoir de chef du parti irlandais ne l'y obligeait pas.

Questionné ensuite par l'attorney général sur plusieurs autres discours prononcés en Amérique, entre autres sur ceux de M. Egan, M. Parnell dit qu'il n'a jamais eu connaissance de ces discours.

L'attorney général continue à lire plusieurs extraits, et toujours M. Parnell répète qu'on cherche en vain à assimiler les actes du parti irlandais en Angleterre à ceux des fenians d'Amérique.

M. Webster demande ensuite à M. Parnell ce que sont devenus les livres de la Ligue agraire. M. Parnell ne peut donner aucun renseignement à ce sujet.

Après quoi la cour s'ajourne.

Les nihilistes en Russie

Saint-Pétersbourg, 4 mai. — Les bruits d'attentat sont jusqu'à présent prématurés, mais l'existence d'un vaste complot est certaine.

Les nihilistes de Zurich entretiennent des relations suivies avec leurs coreligionnaires russes, et il est certain que des bombes ont été introduites en Russie. La police redouble de vigilance et prend des précautions exceptionnelles à chaque sortie du czar.

Les perquisitions opérées dernièrement à Cronstadt ont amené la découverte de matières explosibles. De nombreuses arrestations d'officiers de l'armée et de la marine ont été opérées secrètement.

Les preuves d'un complot résultent du fait suivant : « Une jeune dame oublia ces jours-ci un paquet dans un magasin de nouveautés. Comme elle ne vint pas le rechercher, on ouvrit ce paquet, qui contenait un certain nombre de proclamations révolutionnaires imprimées à Zurich. Après de longues recherches, la jeune femme fut retrouvée ; c'est la femme d'un officier supérieur de l'artillerie. Elle a été arrêtée, ainsi que son mari. La police a répandu le bruit qu'ils étaient partis tous les deux pour l'Exposition de Paris. »

Pas même en peinture !

Paris, 4 mai. — M. Castellani, peintre, auteur du panorama du : *Tout Paris à l'Exposition*, vient d'adresser la lettre suivante au général Boulanger :

« Mon général,

» Il paraît qu'il est impossible de vous voir à Paris, même en peinture.

» Ni le public français ni le public étranger ne comprendront que le gouvernement me fasse une affaire d'Etat, parce que je vous ai donné votre place naturelle dans mon panorama le *Tout-Paris*.

» Il trouve sans doute que vous n'êtes pas assez connu ou que vous l'êtes trop.

» Depuis trois mois, je suis constamment forcé de vous sacrifier, par ordre supérieur.

» Aujourd'hui, le ministère prend la peine de décréter une mesure héroïque, il ferme son panorama jusqu'à ce que votre portrait en soit retiré.

» Je ne juge pas cette décision, si les motifs en [illegible] tent, je ne tiens même pas à [illegible] dicté, chacun apprécie [illegible] trouver ridicule ou [illegible] ».

» Je veux seulement vous dire, mon général que je cède, non pour obéir à un ordre tyrannique, mais à vos désirs et à votre volonté deux fois formulées de ne troubler par aucune résistance l'ouverture de l'Exposition.

» Veuillez, etc. » Signé : Ch. CASTELLANI. »

CURIOSITÉS MÉCANIQUES

Une nouvelle montre mystérieuse

MM. Armand Schwob viennent de réaliser une montre assez singulière, dont nous avons eu le premier spécimen entre les mains et qui va certainement intriguer plus d'un curieux. Tout le monde connaît aujourd'hui ces pendules mystérieuses qui font encore l'étonnement de la foule. Un cadran transparent en verre suspendu par deux fils, des aiguilles, et voilà une horloge qui marque l'heure. Pas de mécanisme, pas de transmission, rien, et l'horloge marche à la minute. Le secret de ces « mystérieuses » mérite d'être révélé.

On a imaginé plusieurs systèmes. Robert Houdin avait combiné le suivant : il choisissait un grand cadran en verre qu'il suspendait par un fil, et, au centre, il fixait une grande aiguille, l'aiguille des minutes, une petite aiguille, celle des heures. La grande se terminait par un talon à l'intérieur duquel un petit mouvement d'horlogerie caché déplaçait un poids. Le poids tournait autour du talon et changeait constamment l'équilibre de l'aiguille qui était ainsi obligée de progresser de minute en minute et d'effectuer le tour du cadran en 60 minutes. La grande aiguille en tournant à l'aide d'un double engrenage ajusté dans l'axe, communiquait le mouvement à l'aiguille des heures. Rien de visible que les aiguilles, et tout fonctionnait régulièrement si le cadran était bien placé verticalement.

Dans un autre dispositif, on cachait au centre, entre les aiguilles, un mouvement d'horlogerie très réduit. Comme les aiguilles étaient strictement équilibrées, il suffisait d'une très petite force pour les entraîner, et encore ici le public se demandait comment pouvait bien se produire leur mouvement.

Souvent aussi on a placé un cadran de verre à une certaine hauteur sur une colonne de cristal fixée elle-même sur un socle. Dans ce cas, on a recours à un mouvement d'horlogerie très énergique : la transmission se fait du socle aux aiguilles, par l'intermédiaire d'un tube de verre qui, disposé au milieu de la colonne de cristal, ne s'aperçoit pas; le tube tourne, entraîné par le mouvement dissimulé dans le socle et fait progresser les aiguilles. On a encore fabriqué des pendules à glace carrée sur socle avec transmission alternative. Une glace, dissimulée derrière la première, et directement actionnée de haut en bas par le mécanisme enfermé dans le socle, monte et descend d'une manière imperceptible; ces oscillations invisibles suffisent pour faire marcher les aiguilles. Il est inutile d'ajouter que ces divers systèmes sont coûteux et très accessibles aux dérangements. Les pendules mystérieuses n'ont guère pénétré dans le grand public.

La montre de MM. Armand Schwob appartient aussi aux genres des mystérieuses; seulement elle est solide, ne réclame aucune précaution d'équilibre et fonctionne régulièrement dans toutes les positions. C'est une pendule mystérieuse de poche. Un cadran de verre est mis dans un cercle d'argent et deux aiguilles se promènent comme par magie sur cette glace transparente sans la moindre transmission de mouvements apparentes. L'œil traverse la montre d'outre en outre ; on peut lire son journal à travers le cadran. Quelle est la clef de l'énigme ?

Ouvrons la montre. Derrière le cadran, nous trouvons un plateau de verre qui ne s'aperçoit pas quand la montre est fermée ; derrière ce plateau, une glace. L'axe des aiguilles traverse le plateau médian auquel il est fixé et repose d'un côté, sur le centre du cadran, de l'autre, sur le centre de la glace. Il n'est pas difficile de s'apercevoir que les aiguilles tournent, parce que le plateau médian tourne lui-même. Mais d'où lui vient son mouvement ? A la partie supérieure de la montre, près du pendant, le boîtier forme croissant ; dans le croissant d'argent, pourtant si réduit, on est parvenu à loger à tout mouvement de montre ordinaire.

Or, le plateau médian mobile porte à sa circonférence, un cercle métallique dentelé. Les dents engrènent avec celles d'un pignon du mouvement dissimulé dans le croissant. On ne voit pas, bien entendu, la circonférence dentelée du plateau cachée derrière les cornes prolongées du croissant; on ne soupçonne même pas l'existence du plateau central en verre, dont les déplacements passent inaperçus. Aussi, toute personne qui n'est pas au courant de l'artifice que nous venons d'indiquer ne comprend pas comment les aiguilles peuvent progresser sur le cadran.

L'aiguille des minutes fait tourner directement l'aiguille des heures au moyen d'engrenages microscopiques dissimulés sous le support intérieur des aiguilles. Toute cette combinaison est bien trouvée et dépasse en ingéniosité les anciennes pendules mystérieuses. Ce système est à remontoir et marche trente-deux heures sans arrêt.

Cette nouvelle montre pourrait bien, dans sa simplicité, devenir le point de départ d'une application intéressante. On sait le prix considérable des grandes horloges lumineuses que l'on voit sur quelques monuments publics; il serait souvent possible de résoudre le problème bien plus économiquement. La montre de MM. Schwob est transparente; on peut la placer sur le trajet d'un faisceau lumineux; il est donc aisé de projeter le cadran et les aiguilles sur un écran blanc à la façon des images de la lanterne magique ; dès lors, on obtiendra à volonté une horloge fantasmagorique ayant des dimensions colossales. Le procédé ne serait pas à dédaigner pour certains édifices, pour les usines, etc., partout où l'on a besoin d'indiquer l'heure de loin, le soir, à un grand nombre de personnes. Et c'est ainsi qu'une invention simplement curieuse peut inopiné ment être appelée à rendre des services imprévus.

HENRI DE PARVILLE.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 4 mai 1889

Aujourd'hui ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants :

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1879)

Le numéro 766.252 gagne 100.000 fr. — Le numéro 565.740 gagne 100.000 fr. — Le numéro 198.168 gagne 25.000 fr. — Les numéros 168.474 et 1.117.736 gagnent chacun 10.000 fr.

Les six numéros 860.270 — 294.315 — 254.900 — 393.509 et 296.345 gagnent chacun 5.000 fr.

Les numéros suivants sont remboursables à 1.000 francs :

1.569.336	474.196	384.962	454.686
1.509.547	299 010	1.269.192	605.684
874.824	1.123.954	721.451	1.279.077
1.353.149	896 331	772.747	567.685
52.3.0	884.256	724.096	1.247.866
1.511.248	1 681.371	111.740	216.383
1.595.573	1 505.942	117.948	1.543.811
1.038.663	1.278.671	50.379	141.827
1.272.949	1.742.993	1.151.997	268.021
1.102.279	662.862	179.088	1.396.926
1.505.301	769.133	609.606	1.401.856
859 870	1.762.458	492.603	1.594.343
747.523	1.763.185	503.956	1.045.195
579.652	186.436	671.455	749.529
1.379.816	47.327	1.195.865	592.752
1.101.057	1.422.170	1.498.741	1.131.425
1.769.403	344.387	325.523	341.534
1.474.669	668.274	490.849	1.263.698
1.364.315	304.815	1.250.254	678.875
869.873	1.696.552	1.514.272	1.639.952
1.099.586	1.020.486	1.752.742	1.639.952
355.102	597.582	1.450.820	900.298
1.285.935	653.610	774.997	

OBLIGATIONS FONCIÈRES 3 0/0 (1885)

Le numéro 931.177 gagne 100.000 fr.
Le numéro 914.267 gagne 25.000 fr.
Les six numéros 21.163 — 81.849 — 349.071 — 90.620 — 211.398 et 515.925 gagnent chacun 5.000 fr.

Les quarante-cinq numéros suivants sont appelés au remboursement à 1.000 francs :

263 114	833.476	634.135	753.886	291.822
621.813	936.224	898.014	565.457	225.058
849 813	355.752	478.869	61.699	750.875
94.435	784..95	88.992	618.297	95.793
3-8 017	454.055	411.154	979.232	202.020
1.2.478	340.414	186.888	642.251	159.641
955.118	19 646	915.144	232.251	489.257
640.558	662.168	254.671	707.554	475.465
811 102	410.574	729.185	517.001	700.021

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

SI JE N'AVAIS toujours été partisan de l'instruction obligatoire, la lecture du numéro d'hier de l'*Avenir* m'en aurait démontré la nécessité au moins pour les journalistes. Il faut voir avec quelle assurance — elle n'a d'égale que sa bonne foi — le rédacteur principal de la feuille radicale maintient son étonnante affirmation de l'autre jour : « Sans la Révolution de 1789, les Roubaisiens seraient encore *tous* — *tous* — des serfs attachés à la glèbe ! » Et comme il le prend de haut avec nous, comme il nous signifie que nous avons appris l'histoire chez les « fabricants de légendes cléricales ! » Lui, il nous oppose Henri Martin... Je n'ai pas sous la main l'histoire de France d'Henri Martin, mais je mets bien au défi notre savant contradicteur de nous citer un passage, une ligne justifiant sa théorie sur l'existence à Roubaix, en 1789, de « *serfs attachés à la glèbe.* »

C'est que plus de cinq siècles auparavant — en 1253 — une comtesse de Flandre, la comtesse Marguerite, avait déjà réduit à bien peu de chose le servage dans notre pays et que, dès le quatorzième siècle, le seigneur de Roubaix avait affranchi ses anciens serfs de toutes corvées moyennant une redevance annuelle de quelques deniers... En d'autres termes, il les